



## AVIS PUBLIC

---

### AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-548

---

#### Aux contribuables de la Ville de Chapais

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, madame Kate Kirouac, greffière de la Ville de Chapais,

**QUE** le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 18 avril 2023, a adopté le règlement numéro 23-548 portant le titre suivant :

**RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LES RÈGLES DE VARIATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE DÉLÉGATION À L'ADMINISTRATION MUNICIPALE LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS ET D'EFFECTUER TOUT PAIEMENT**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée à l'hôtel de ville de Chapais où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 24<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.

Kate Kirouac  
Greffière